

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE**VILLE DE BASSE-TERRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BASSE-TERRE AUTORISANT LE « CONSEIL DEPARTEMENTAL DE GUADELOUPE », REPRÉSENTÉE PAR MADAME ORLANE JACQUIN, CHARGÉE DE MISSION, À OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC SOIT SIX (06) PLACES DE STATIONNEMENT RUE DE LA RÉPUBLIQUE CÔTÉ ENTRÉE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET SIX (06) PLACES DE STATIONNEMENT RUE FELIX EBOUE CÔTÉ ENTRÉE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL, AFIN DE RÉALISER UN PROJET CULTUREL DE PROJECTION DE FILM PORTANT SUR LA MALADIE ALZHEIMER SUR LES MARCHES DU PALAIS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL, LE SAMEDI 12 AOÛT 2023 DE 19 HEURES 00 À 23 HEURES 00.

Le Maire de la Ville de BASSE-TERRE, Monsieur André ATALLAH ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route, notamment l'article R 411-2 et suivants ;

VU le code pénal ;

VU la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux Polices Municipales ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la délibération n°31/2019 du Conseil Municipal du 09 Août 2019 adoptant la tarification pour l'occupation du domaine public communal ;

CONSIDÉRANT la demande formulée par mail en date du 02 Août 2023, par laquelle le « **CONSEIL DEPARTEMENTAL DE GUADELOUPE** », représentée par Madame Orlane JACQUIN, sollicite un **arrêté municipal en vue d'occuper le domaine public** soit six (06) places de stationnement Rue de la République côté entrée du Conseil Départemental et six 06 places de stationnement Rue Félix Eboué côté entrée du Conseil Départemental, afin de réaliser un projet culturel de projection de Film portant sur la maladie Alzheimer, sur les Marches du Palais du Conseil Départemental, le **Samedi 12 Août 2023, de 19 heures 00 à 23 heures 00.**

ARRÊTÉ

ARTICLE PREMIER : Autorise le « **CONSEIL DEPARTEMENTAL DE GUADELOUPE** », représentée par Madame Orlane JACQUIN à **occuper le domaine public** soit six (06) places de stationnement Rue de la République côté entrée du Conseil Départemental et six 06 places de stationnement Rue Félix Eboué côté entrée du Conseil Départemental, de réaliser le projet culturel de projection de Film portant sur la maladie Alzheimer, sur les Marches du Palais du Conseil Départemental, le **Samedi 12 Août 2023, de 19 heures 00 à 23 heures 00.**

ARTICLE 2 : Le « **CONSEIL DEPARTEMENTAL DE GUADELOUPE** » devra mettre en place un dispositif de signalisation, (barrières, panneaux, bandes, etc.), pour matérialiser ces dispositions.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté devra obligatoirement être notifié, affiché et/ou publié conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de DEUX (2) mois, à compter de son affichage et/ou sa publication.

ARTICLE 5 : Les droits des tiers seront et demeureront préservés conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur des Infrastructures et du développement durable du Territoire de la Ville de Basse-Terre ; Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de BASSE-TERRE ; Monsieur le Commandant de Police Nationale de BASSE-TERRE et toutes personnes placées sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Ampliation à Madame la Cheffe du Centre Principal de Secours de la Région BASSE-TERRE.

Basse-Terre, le 11 AOUT 2023

Certifie exécutoire compte tenu

de sa notification, le 11 AOUT 2023
de sa publication et/ou son affichage, le 11 AOUT 2023
Fait à Basse-Terre, le 11 AOUT 2023

P/Le Maire André ATALLAH
Le Conseiller Municipal
Délégué à la Sécurité Publique,

Jean-François ISSA


P/Le Maire André ATALLAH
Le Conseiller Municipal
Délégué à la Sécurité Publique,

Jean-François ISSA
